



Rennes, le 7 mars 2024

Réponse aux remerciements du Ministre :

Nous ce que nous voulons, c'est du blé et de l'oseille.

Le 5 février 2024, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, exprimait sa gratitude envers le personnel qui s'était trouvé en première ligne lors des mobilisations agricoles.

Il convient de rappeler que les députés et sénateurs viennent de discrètement augmenter leurs frais de mandat respectifs de 305 et 700 euros. Cette hausse, justifiée par l'inflation et destinée à couvrir leurs dépenses courantes, n'est pas passée totalement inaperçue.

Le bureau de l'Assemblée nationale a décidé d'augmenter de 305 euros l'avance de frais de mandat (AFM) des députés, portant cette enveloppe à 5950 euros, ajoutée à l'indemnité parlementaire de 7637 euros bruts par mois. De plus, les élus bénéficient d'une enveloppe mensuelle de 11 118 euros pour rémunérer leurs collaborateurs. Lors du vote, tous les groupes ont approuvé cette augmentation des frais de mandat, excepté La France Insoumise (LFI), qui refuse une politique de « deux poids, deux mesures ».

Les sénateurs bénéficiaient eux de 5 900 euros mensuels d'avance générale de frais de mandat, montant désormais fixé à 6 600 euros, soit une hausse de 700 euros mensuels. Ces avances sont complétées par des avances spécifiques, comme l'augmentation récente de 300 euros pour l'hébergement parisien, atteignant désormais 1 500 euros.

Alors que le gouvernement et la minorité présidentielle refusent d'augmenter les salaires et de bloquer les prix, ces ajustements de frais pour les élus sont indécents dans le contexte actuel. Le SNUITAM-FSU condamne l'absence de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans un contexte d'inflation et appelle à des négociations urgentes pour améliorer les carrières et les salaires des agents publics.

Alors même que la fonction publique ne figure dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à éviter l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agents et de nouvelles inégalités. Les agents ne réclament pas du "mérite", mais une rémunération digne, prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Le SNUITAM-FSU s'indigne que des mesures visant l'inflation soient octroyées aux élus, alors que celle-ci grève le pouvoir d'achat des Français et que la pauvreté et le déclassement progressent.

La FSU rappelle sa revendication : un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice à hauteur d'au moins 20 %, d'une distribution uniforme de 60 points sur l'ensemble de la grille indiciaire et l'instauration d'un mécanisme d'indexation des rémunérations indiciaires sur les prix.

Nous refusons catégoriquement d'accepter des remerciements de façade qui ne représentent aucun engagement réel envers les agents, alors que ces derniers réclament légitimement des actions concrètes. La seule preuve tangible de votre reconnaissance serait une augmentation salariale significative. Nous ne sommes pas dupes : des paroles vides de sens ne suffisent pas. Dans l'attente de telles mesures, nous vous informons que nous serons massivement présents dans les rues le 19 mars, aux côtés d'autres organisations syndicales, pour exiger fermement nos droits et notre juste rémunération.

TOUS DANS LA RUE LE 19 MARS

